



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

décentralisation

Question au Gouvernement n° 641

Texte de la question

GRÈVE DES ENSEIGNANTS

M. le président. La parole est à Mme Françoise Imbert, pour le groupe socialiste.

Mme Françoise Imbert. Monsieur le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, une fois de plus, vous avez confondu la véritable négociation que les organisations enseignantes vous demandent avec une aimable discussion de salon ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Huées sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Tous les enseignants et les parents veulent retrouver, enfin, les moyens de travailler dans la sérénité. Ce sont ces moyens que vous leur retirez par vos réductions budgétaires, par la suppression des postes, par l'abandon du plan annuel de recrutement.

De plus, par votre décision de transférer 110 000 agents aux collectivités territoriales, vous traitez ces personnels comme des pions que vous déplacez (*Mêmes mouvements*) dans un objectif de restrictions budgétaires.

Nous ne voulons pas de votre décentralisation-prétexte, monsieur le ministre ! N'utilisez pas les très rares excès, que d'ailleurs nous condamnons avec l'ensemble des responsables enseignants, pour dresser les Français contre les personnels de l'éducation (« *La voilà la vérité !* » sur les bancs du groupe socialiste.) qui, en ce moment, défendent l'école et l'avenir des enfants. Vous provoqueriez une explosion de colère dont vous porteriez, seul, la responsabilité. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Monsieur le ministre, le Gouvernement oublie les valeurs républicaines. Allez-vous enfin écouter tous ceux qui défendent l'école, entendre les organisations syndicales et les parents d'élèves qui demandent d'autres choix, politiques et budgétaires, et retirer votre projet ? (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains. - Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. (*Sur les bancs du groupe socialiste, « Démission ! »*).

M. Luc Ferry, ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Madame la députée, il convient peut-être de vous expliquer la procédure que nous mettons en place.

Nous avons reçu, Xavier Darcos et moi-même, hier soir et ce matin, les organisations syndicales...

M. Alain Néri. Avec quel succès !

M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. ... pour préparer le comité

interministériel qui se tiendra le 27 mai prochain sous la présidence du Premier ministre à Matignon, c'est-à-dire dès son retour du Canada. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Les consultations se déroulent dans une atmosphère que je qualifierai de constructive. Nous présenterons au Premier ministre les résultats de ces consultations et il arrêtera lui-même les décisions qui nous permettront de reprendre, dès le lendemain du 27 mai, les négociations avec les organisations syndicales.

Tout cela se passe normalement : c'est ce qu'il faut faire en cas de conflit social. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicain.)* Or nous avons bien aujourd'hui un conflit social.

J'ajouterai deux choses cependant.

D'abord, il est inacceptable que, dans ce conflit, les élèves soient pris en otage et nous ne l'accepterons pas ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)* Les parents d'élèves peuvent compter sur nous pour cela. Les autorités académiques de ce pays, qui sont très compétentes,...

M. Jean Glavany. Ce n'est pas la question !

M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. ... ont reçu, hier, de notre part, des instructions claires pour que les examens se déroulent normalement, et je rends hommage - sur ce point au moins nous sommes d'accord - aux enseignants qui, même en grève, assument leurs responsabilités et ont parfaitement compris que l'opinion publique n'accepterait pas qu'on prenne les élèves en otage.

(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

M. Jean-Claude Lefort. Comment ? « En otage ? » Mais ce ne sont pas des terroristes !

M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Si nous sommes aujourd'hui en difficulté (« Ah bon ? » *sur les bancs du groupe socialiste*), si le malaise enseignant est réel,...

M. Alain Néri. C'est votre faute !

M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. ... c'est parce que, pendant des années, on n'a pas eu le courage de dire les vérités qui dérangent *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française)*, et on n'a pas eu le courage de faire les réformes qu'il fallait faire.

Ne pas réformer aujourd'hui, cela ne serait pas simplement une erreur, ce serait une faute, et même une faute grave. Ne comptez pas sur nous pour la commettre *(Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est nul !

M. Jean-Claude Lefort. Jules, reviens ! *(Rires.)*

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Imbert](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 641

Rubrique : État

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 mai 2003